

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 25. du mois
 passé le plan du S. Germain pour les deux corvettes de dix
 canons, et celle de 8. Je vous les renvoye, et je suis bien aise que
 vous ayez commencé à faire voir sur le chantier les bois
 nécessaires pour leurs constructions; Je pense comme vous
 qu'il conviendrait de donner à ces bastiments, quelques poutres de
 plus de dimensions, et je vous prie de le recommander au S.
 Germain; j'approuve aussi que la cuisine soit placée au pied
 du grand mast de la façon dont les officiers du port l'ont
 proposée, et vous pouvez charger le S. Morineau à son retour
 de la construction de l'une de ces corvettes sur le plan qu'il
 en donnera, je suis persuadé qu'il s'en acquittera bien. Comme
 ces bastiments pourront être nécessaires au printemps
 prochain, je vous prie d'y faire travailler sans perte de temps;
 Je remarque que l'estimation sommaire que vous m'avez
 envoyée de la dépense de ces Corvettes ne contient que celle
 pour la main d'œuvre, mais je serois bien aise de connaître

la depense Totale tant pour la construction que pour le
bois, machines, agrès et autres ustensils, pour l'armement
quoique la plus part se trouvera dans les magasins, et vous
aurez agréable de la comprendre dans l'Etat des depenses
generales de cette année.

Sur le temoignage que vous m'enverrez de l'application
du Nomme' Poirier et de son exactitude exemplis Sec
fonctiona aupres des Gardes de la Marine, je veux bien
luy accorder une gratification et vous en recevrez
incemment l'ordonnance.



M. de la Roche

D'angeby pour l'examen de la quantité de
 Salpêtre que l'on pourra tirer des 106. barils
 de poudre hors de service appartenant au
 Roy ces objets ne méritent point la dépense
 d'une journée qu'il en coûteroit, il vaut mieux
 s'en rapporter au dictateur des moulins ou
 communier avec la compagnie de poudre de
 quelque compensation ou autres arrangements
 pour le produit de ce Salpêtre, je vous prie
 de me proposer les expédients que vous estimerez
 praticables pour couvrir la dépense
 Vous trouverez cy joint une lettre du S. de
 Trouscheville, je luy écris pour luy
 conseiller de s'en rapporter avec confiance

acquiescerai jurerai & prouverai de ce que j'ai
 l'affaire de son fils, quel qu'il soit, qu'il ait le
 procès du s. Festin par un de plus
 violents & un peu de vin ajoutés à la
 Pénitence qu'il en a faite, comme j'en ai vu
 le s. de Nouchet & de vous remettez à la
 justice entre les mains de Nouchet & de
 terminer & prouver par un accommodement
 le plus convenable qu'il sera possible



M. de Nouchet

Le nommé S. Julien de Rochefort,

Monsieur, dont vous trouverez le
place cy joint demande son passage
gratis au lieu d'un Engagé sur
un Navire marchand pour aller
s'établir à S. Domingue, vous
auriez agréable de vouloir faire rendre

N le 4. 8. bre compte si ce particulier n'est point
en état de payer son passage
et s'il peut être grevé dans cette
Colonie

J. J. Monsieur, entièrement à vous.



[Signature]

Fontainebleau le 24. Sept^{bre}. 1725.

175



Je suis bien aise Monsieur,
 que Vous soyez Satisfait de la
 Construction de la Gabarie la
 Perdrix qui a esté conduite par
 le S^r Gestin. Sous constructeur,
 Vous le bien que Vous me dites
 de ce jeune homme me persuade
 qu'il a de heureuses dispositions
 et de l'application a se perfectionner
 dans son art, et pour l'exciter
 de plus en plus Je veux bien luy
 accorder une augmentation
 d'appointemens de 10^{tt} par mois,
 et Vous pourrez l'employer dans
 l'Etat du S^r quartier sur le

M^{re} de Beaucharnois a B

1
pic de 50th par mois: aulieu de
40th a commencer d'up^{er} octobre

prochain . 1.



Mauvres

Fontainebleau le 24^e sept. 1725.^{bre}

177

M. de Champigny m'a informé
Monsieur, que le S^r Gaudion
de la Vannerie lui a écrit qu'il
reste à mettre en forme divers
acquits de: dépense de 1723.
qui retarderont le compte qu'il
doit préparer pour cet exercice,
et que la plus grande partie
de ces acquits sont pour la
solde des Suisses, Servans
dans les Colonies et pour les
dépense de: nouvelles formes
que Vous trouvez à propos de
ne faire expédier que lorsque:

Paris le 14. Mars 1729.

187

Suivant la proposition que vous
m'en avez faite, Monsieur,

Jay fait expedier un Breve
de M.^r Canonier du port de

Roche fort en faveur de Francois

Deaucourt, & un Breve de

M.^r Canonier Vice amiral en

faveur de Pierre Brisson.

Vous le ferez employer dans

l'Etat du port suivant la Datt

de leurs Breves, ainsi que Marc

Charon Canonier Entretenu a 40.^{tt}

pour la paye de 50.^{tt} qu'avoit

Pierre Brisson, & Claude Liban

Contre M.^r Charpentier Entretenu

de Beaumois a R

a 40.th pour la paye de 50.th qu'on
fournira Perraud, a commencer
du 1.^{er} de ce mois pour ces deux
derniers.

appliquer vous, Je vous prie, a
rechercher de bon sujet pour
remplir les places de Canonier
et de Contre m.^r Entretien qui
sont vacantes.

Quant au second fils du S.^r Gestau
aussi que de me déterminer a
l'Entretien, Je suis bien aise de
sçavoir si a les dispositions et
l'inclination nécessaires pour
espérer qu'il puisse devenir un
jour habile Constructeur, Je vous
prie d'examiner si a les qualités

En de m'en rendre compte.

Les^{rs} Chanceliers me représente
 les ports qu'il a soufferts et
 la dépense ou il a été obligé, tant
 par la destruction, et le rétablissement
 de sa maison à B. ren, que par
 la transmigration de B. ren à
 Rochefort. Je ne puis avoir
 égard à ce d^{er} article, les officiers
 qui changent de Département
 n'ayant rien à prétendre au moins
 qu'ils ne passent de Bonan en
 Sevan, ou du Sevan en Bonan,
 quant au p^{er} article qui regarde
 sa maison, comme il en particulier,
 En ne peut tirer aucune conséquence.

Sur le compte favorable que vous m'avez
rendu Monsieur de la Capacite du f.
Julien Gerlain, je lui ay procure l'ordre
cy joint en vertu duquel vous l'employez
en qualite de sou-constructeur aux
appointemens de 600^l. et puisque vous
m'assurez que les S. Clairin Deslauriers
a des dispositions favorables pour la
construction vous pouvez l'employer
aussy en qualite d'Elve-constructeur
à 30^l. par mois à la place du f. Gerlain.

Les S. ch.^{rs} Foucault et le S.^r de
Clairfontaine aides d'artillerie etant
destinés pour Rochefort peuvent s'être
employés sur les Revenues en ces qualitez
en attendant que les Departemens
soient reglez et je vous prie d'en donner
l'ordre. Le premier en à Sorignac et

Doit se rendre jusc'au moment
Le Lord.

J'ay examiné avec attention la
Des Elèves chirurgiens que vous m'avez
adressé, il y en a plusieurs qui m'ont
paru bien faibles et qui donnent peu
d'esperance pour l'avenir. il conviendrait
au service de congédier ceux de cette
Espece et de ne retenir que les meilleurs.
Je vous prie de faire ce choix en
prenant les avis de M. Du Guis.



Мамура

je devrais avoir reçu les États vendus
généralis du port depuis que je les ay
demandé, j'en suis vous de me les adresser.

J'ay dessein d'employer le S. Germain

à un service qui pourra durer 2. ans, ayant

agréable d'en avoir son père et d'augmenter

donner de l'argent pour se rendre à S. Martin.

ou je luy expliqueray mes intentions.



Mauvry

à Versailles le 18. avril 1729 [321]



J'adresse, Monsieur, à M. Robert
 un ordre pour faire passer à Rochefort
 le s.^r Geoffroy sousconstructeur que vous
 me proposez à la place du feu s.^r Arnaud.
 Puisque vous êtes content de la conduite
 du s.^r de Villeparc-Ecrivain, vous pouvez
 le 30 me l'employer à la paye de 50.^l par mois
 dans l'état du second quartier de cette année.
 Le s.^r Guillemin de s.^r Jean d'Angely
 demande une place d'Elève pour son fils
 âgé de 13 ans, si vous le jugez propre au
 service j'estime bon qu'il soit admis au
 service.

Le s.^r Gestain m'assure que son fils
 est à votre disposition heureuse pour la

221
construction, qu'il a des principes et
beaucoup de goût pour cet art. J'auvois
accordé à son fils aimé avant qu'il
fut sousconstructeur un entretien de
30^l. par mois pour reconnaître s'il
seroit propre au service, et j'ay
eu d'être content du succès, et du bon
usage qu'il a fait de cette grâce. Je
veux bien en accorder une semblable
au Cadet dans la même veüe, et
vous prie de le faire employer dans
l'Etat du Port à 30^l. par mois, en
observant d'en examiner de temps en
temps s'il mérite qu'elle luy soit
continué par son application et ses

talent.

Je vous renvoye la lettre d'un Cordelier
qui se plaint de qu'il M. Le Curé de
Rochefort ne veut pas le recevoir pour
dumônier sur les Vaisseaux. pour la
peine de voir de quoy il s'agit et de finir
cette affaire comme vous le jugerez
à propos.

Vous trouverez cy joint deux ordres
pour faire passer à Toulon les S.^{rs} de
Berny et Bigot Commis ordinaires
des Classes, s'ils ont de bons rapports
de leur conduite et de leur capacité lorsqu'ils
y auront servi quelque mois, vous pouvez
leur assurer que je proposeray au Roy

leur avancement

Le S.^r de Guvay Seruain principal à Rouen
a ordre de venir servir à Rochefort, et
avoir servi à Brest avant qu'il passât
à Toulon, et il m'est venu du bien de lui
vous me seroit plaisir de vous mander de
quelle façon il se conduira à Rochefort,
et je vous recommande de ne le laisser
inutile dans le port.



Mauvages

Paris au 7. 9. bre 1728.

1347

J'ay reçu le Ministre vos lettres des 28 et
30 du mois passé avec l'avis des marchands
que les C^{tes} Vatel ont donné à Rochefort
j'expédieray le passeport nécessaire pour les
exempter de droits

Vous trouverez cy joint celui que vous avez
demandé pour les munitions entrées et sorties

des magasins depuis le premier octobre 1727
jusqu'au 7. bre de cette année.

M. Bignon m'a écrit que M. de Cigne
travaille actuellement à un nouveau projet
d'unettoyement du port de la Rochelle, je
l'ay prié de le faire communiquer aux officers
de la marine et j'en mettrai promiss.

J'ay vu la carte que vous m'avez envoyée du port et
du prix des courbes de bois et de fer.

je devrais avoir reçu les Etats vendus
généralis du port depuis que je les ay
demandé, j'en suis sûr de me les adresser.

J'ay doncin d'employer le S. Gestain

à un service qui pourra durer 2. ans, ay

agréable d'en avoir son père et d'élire

donner de l'argent pour se rendre à l'étranger.

ou je luy expliqueray mes intentions.



Mauvras

A Versailles le 29 juin 1748 507
(501)

M. Geslain m'a écrit, Monsieur,
que sa santé est devenue si mauvaise
qu'il ne peut absolument conduire la
construction du V^{au} de 7h. Canons
dont je l'avois chargée, et il demande
un congé pour aller prendre l'air
aux environs de Rochefort. Je vous
prio de lui dire que j'en trouverai bon
qu'il s'absente du port, Il faudra
que vous donniez ordre au J. Morineau
de dresser un plan d'un V^{au} de 7h. Canons
et lorsqu'il vous l'aura remis, vous aurez
à lui plain attention à me l'envoyer.



M. de la Roche

A Compiègne le 18^e Juillets 1788.

(533)

J'ay reçu, Monsieur, vos lettres des 27. du
mois dernier, 2. 4. 9. et 11. de ce mois.

Je compte que la fregate le Rosier ne tardera
pas à partir pour sa destination et j'approuve
que vous ayez fait embarquer le S. Elving
de la Gorgendière qui étoit ecrivain sur le
Château.

Je n'ay pu qu'approuver le party qui a
été pris de débarquer à Rochefort la fregate
la Diane. J'adresseray incessamment à M.
de l'Étandière une route pour faire passer
par étapes à Moulon les Soldats qui étoient
sur cette fregate dont le détachement sera
conduit par M. Gravier D'ortieres.

J'ay appris avec beaucoup de peine la
mort de M. Gestain qui étoit un Sujet

de Givet.

Leve & Lutetenna A Compiègne le 28. Juill. 1748.

AE 145

(541)

Leve

Leve

Je comens & Honneur, sur votre
demande d'auordeo au S. Desoublauc
Gentilhomme du pays d'aunis [#] li
parun de M. de Lestendure, une
place d'élève à Rochefort, vous
l'employerez sur l'Etat, à commencer
du p.^r de ce mois à raison de 30.^l par
mois.

Vous avez été informé des ordres
que j'ay donné à b. rent de faire passer
à Rochefort le S. Deslaurier que
vous m'avez demandé pour remplacer
le feu S. Germain.



Maurice

0.9
D'un genie Superieur. Je Scuts bien que
S. Morineau ne peut pas rester seul
Rochefort chargé de tous les ouvrages &
constructions, et je me propose de faire
passer dans ce port le S. Deslauriers
qu'il aura achevé à Brest les Vaisseau
le Protee et l'Hercule dont il a commencé
la construction et qui sont prêts à être
finis. Je chargeray le S. Deslauriers
la construction du Vaisseau le Brave de
canons.

Quoyque j'aye peine à croire que le len-
pave soit d'un bon usage j'approuve néanmoins
que vous en ayez fait acheter pour ce service
et si dans la suite on a recours à d'autre len-
paves qui resteront servirs pour les ouvrages
civils.

Je verray

à faire passer des Gournables de Rochefort à
Toulon afin de débarrasser ce premier port
de la trop forte provision qui s'y trouve. Le
Marché du Parc Chalons a été dressé et passé
à Rochefort, de manière que je suis surpris
que l'on y ait compris des Gournables, puisque
l'on devoit prévoir qu'il y en auroit trop.

Je vous renvoie avec mon approbation une
expédition du marché passé au S. Reix des
forges pour la fourniture de 1200. canons pendant
quatre années; j'éciray incessamment à M. de
Tournay et à M. de la Chataigneraye
conformément aux articles 4. 5. et 6. de ce
marché.



Maurice

J'ay dessein Monsieur, d'employer le Sr.
 Gerlain fils constructeur a un service
 particulier, et si en necessaire qu'il se
 rende icy pour que je luy donne mes ordres.
 Je vous prie de vouloir bien le en prevenir
 et luy dire de se disposer a venir icy.
 Si le plus tost qu'il se pourra, je me remettray
 a vous de destiner un autre constructeur,
 ou sous constructeur pour suivre le
 ouvrage et dont vous pourriez l'avoir chargé.

Allez donc



Mauvras

M. de Beauharnois